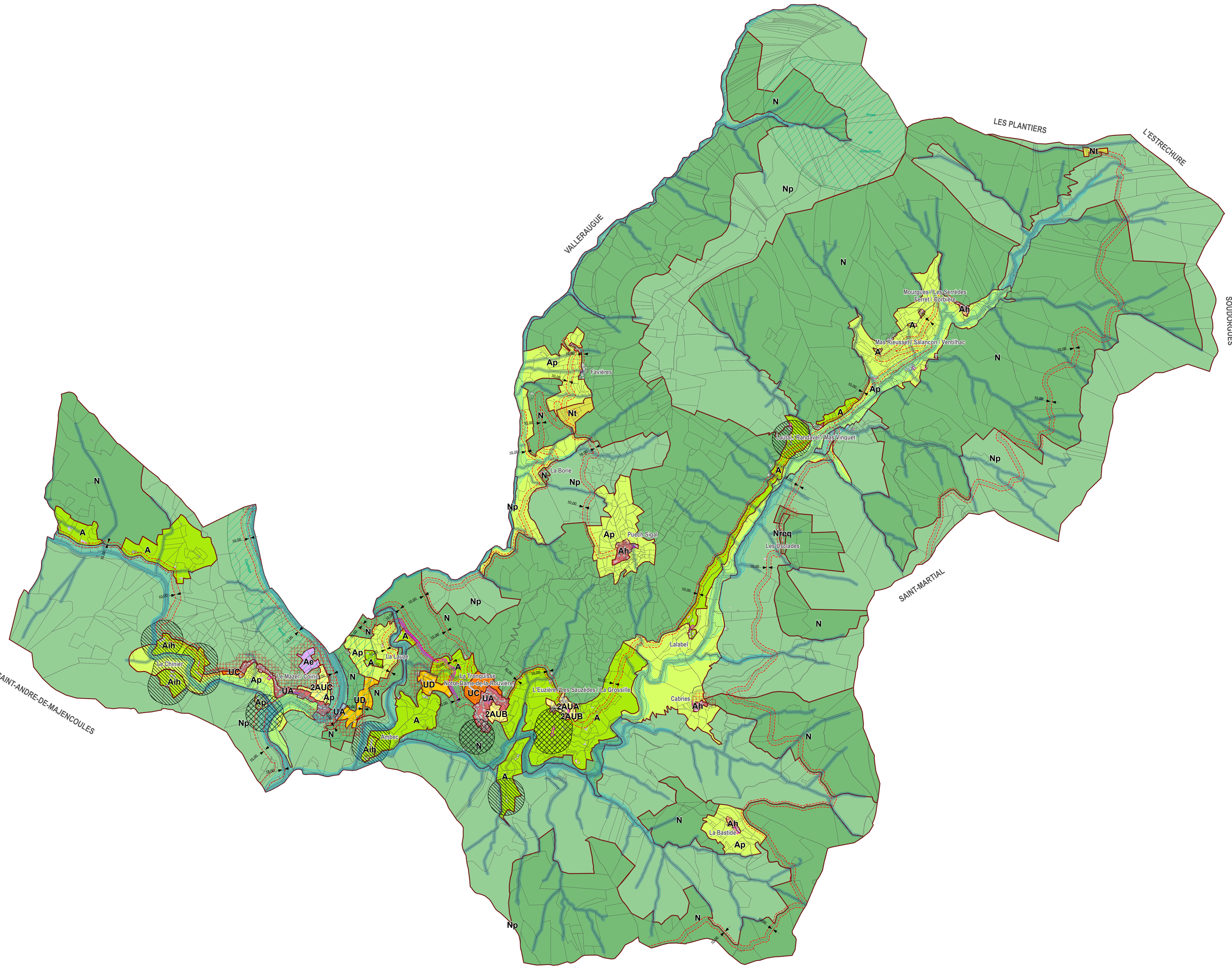




IVA1 - Plan de zonage général

Document approuvé - Mai 2017

agence Robin & Carbonneau Entre Bâton Et Nuages Cap Terre lisode I.T. OASIS
PLU Robin & Carbonneau - EBEN / AEU* - Cap Terre / Concertation - Liéode / Dimanche Gard Durable - CG3



Zonage PLU

Zones urbaines

- UA
- UC
- UD
- 2AUA, 2AUB, 2AUC

Zones agricoles

- A
- Ae
- Ah
- Aih
- Ap

Zones naturelles

- N, Nreq
- Np
- Nt

Prescriptions se superposant au zonage

Risques naturels

- Atlas des Zones Inondables
- Périmètres de recul de 10m aux abords des cours d'eau
- Zone non aedificandi - Interface incendie

Emplacements réservés

- Emplacements réservés

Périmètres d'éloignement

- Périmètre d'éloignement STEP
- Périmètre d'éloignement mutuel habitat/élevage

Stationnement mutualisé

- Aire de stationnement mutualisée
- Périmètre de 50 m autour de l'aire de stationnement mutualisée

Marges de recul

- Marges de recul aux abords des routes départementales

Périmètres de protection

- Périmètres de protection des captages

Périmètre HLL

- Emprise pouvant recevoir des hébergements touristiques

Changements de destination et STECAL

- Bâtiment en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments ruinés / emprise des dents creuses pouvant faire l'objet de création de surface de plancher à usage d'habitation dans les STECAL :
 - Hauteur maximum autorisée par les pièces écrites
 - H Hauteur maximum autorisée particulière fixée à : 13,50 m